

**DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES**  
**PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE GATTIERES**

**SEANCE DU 31 MARS 2022**

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<b><u>Nombre de membres :</u></b>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de : - L'affichage en Mairie le :  - La transmission en Préfecture le :	<u>07/04/2022</u>
En exercice :	27		
Qui ont pris part au vote :	27		<u>06/04/2022</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

**Etaient présent(e)s :** Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,  
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,  
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, ROCHEREAU, NERINI,  
DEBONO, GREC-MERESSE,  
Messieurs DRUSIAN, DERENNE, PARAGE.

**Absent(e)s et représenté(e)s :**

Monsieur BONNET représenté par Madame DALMASSO,  
Madame FERRARO représentée par Madame CAPRINI,  
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,  
Monsieur CRASTES représenté par Monsieur LUPI-GRASSO,  
Madame MARCHAND représentée par Madame GUIT-NICOL Pascale,  
Monsieur VALLAURI représenté par Monsieur DERENNE,  
Monsieur GUENIN représenté par Monsieur CAVALLO,  
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,  
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE,  
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE.

**Absent(e)s et excusé(e)s :** Néant.

Madame ODDO Yvonne est élue secrétaire de séance.

**15.2022 Porter à connaissance conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales §4) Marchés**

**Marchés de travaux dans le cadre de la mise en accessibilité et de restructuration de la mairie de Gattières**

**Marché lot 15 : Charpente et lot 16 : Plancher**

Monsieur DALMASSO expose :

Vu la délibération n° 19.2020 du 11 juin 2020, adoptant les délégations d'attributions du conseil municipal au Maire en application des articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le diagnostic sanitaire et parasitaire effectué sur les planchers et la charpente de la mairie par la société APAVE le 08 novembre 2021 qui préconise de procéder à la réfection totale de la charpente et à la réfection du plancher intermédiaire de la mairie, hors appartement ;

Vu la mise en concurrence lancée le 17 février 2022 pour les travaux de remplacement de la charpente de la mairie ;

Vu la mise en concurrence lancée le 24 février 2022 pour le remplacement de planchers intermédiaires de la mairie ;

Vu la commission marchés publics qui s'est réunie le lundi 21 mars 2022 ;

Considérant les crédits inscrits au programme 914 à l'article 21311 à la fonction 020.

Je vous informe que Madame le Maire a signé les marchés de travaux suivants :

**TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ET DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE DE GATTIERES**

**LOT 15 : CHARPENTE COUVERTURE**

- **Dont le titulaire est CARROS CONSTRUCTION**
- **Pour un montant Hors Taxe de 121 331,04 €, soit 145 597,14 € TTC**

**LOT 16 : REPRISE PLANCHERS**

- **Dont le titulaire est SARL GASTAUD**
- **Pour un montant Hors Taxe de 46 334,52 €, soit 55 601,42 € TTC**

**Les membres du conseil municipal prennent acte.**

**§4) Marchés : Avenant au lot 12 : CVC – Plomberie**

Vu la délibération n° 48/2020 du 02 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal autorisait le Maire à lancer et signer les marchés de travaux ;

Vu la délibération n°19/2020 du 11 juin 2020 qui, en son article 4, autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % du montant total des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant les crédits inscrits au programme 914 à l'article 21311 à la fonction 020.

Considérant la sujétion technique rendue nécessaire pour poursuivre le chantier,

Je vous informe que Madame le Maire a signé l'avenant suivant :

**AR Prefecture**

006-210600649-20220331-15\_2022-DE  
Reçu le 06/04/2022  
Publié le 06/04/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

**Lot 12 - CVC – Plomberie  
Titulaire : ART ET CLIM**

MONTANT MARCHÉ INITIAL			
<b>Marché initial HT et TTC</b>		<b>161 398,68 €</b>	<b>193 678,42 €</b>
AVENANTS			
N° avt	Objet	€ HT	€ TTC
1	Avenant 1 porter à connaissance octobre 2021	-336,60 €	-403,92 €
2	Déplacement de la climatisation du serveur TOTAL avenant 2	907,80 €	1 089,36 €
<b>TOTAL AVENANTS 1 et 2</b>		<b>571,20 €</b>	<b>685,44 €</b>
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>		<b>161 969,88 €</b>	<b>194 363,86 €</b>

Le cumul de l'avenant représente une augmentation de : 0,35 % par rapport au marché initial

Les sujétions techniques imprévues s'élèvent à :

- € | 0,00 €

Les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à :

571,20 € | 685,44 €

Récapitulatif des modifications apportées aux marchés de travaux, après le présent porter à connaissance

**AR Prefecture**

006-210600649-20220331-15\_2022-DE  
 Reçu le 06/04/2022  
 Publié le 06/04/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Lot	Libellé	HT notifié	Modification Conseil Municipal		nouveau montant marché HT
			juillet et octobre 2021	PAC et autorisation mars 2022	
1	Désamiantage	29 982,90 €			29 982,90 €
2	Gros œuvre	274 427,63 €	13 922,64 €		288 350,27 €
3	Etanchéité	99 089,43 €	-2 153,00 €		96 936,43 €
4	Charpente couverture	60 080,04 €			60 080,04 €
5	Traitement de façades	64 675,14 €			64 675,14 €
6	Menuiseries extérieures en aluminium	134 885,52 €	-4 249,50 €		130 636,02 €
7	Cloisons - Doublages	112 127,58 €	4 408,44 €		116 536,02 €
8	Menuiseries intérieures	84 769,65 €	9 773,66 €		94 543,31 €
9	Revêtements de sol durs / faïence	48 499,98 €	4 374,26 €		52 874,24 €
10	Revêtements de sol souples / peinture	102 376,07 €	15 677,40 €		118 053,47 €
11	Structure métallique Serrurerie	74 878,69 €	-346,11 €		74 532,58 €
12	Plomberie Sanitaire CVC	161 398,68 €	-336,60 €	907,80 €	161 969,88 €
13	Electricite	207 435,16 €	24 398,25 €		231 833,41 €
14	Ascenseur	62 976,00 €			62 976,00 €
TOTAL		1 517 602,47 €	65 469,44 €	907,80 €	1 583 979,71 €

Pour information, nouveaux marchés

Lot	Libellé	HT notifié en mars 2022	Modification		nouveau montant marché HT
			juillet, octobre et 2021	PAC et autorisation mars 2022	
15	Charpente couverture	121 331,04 €			121 331,04 €
16	Plancher	46 334,52 €			46 334,52 €
TOTAL		167 665,56 €	- €	- €	167 665,56 €

TOTAL GENERAL OPERATION		1 685 268,03 €	65 469,44 €	907,80 €	1 751 645,27 €
----------------------------	--	----------------	-------------	----------	----------------

**Les membres du conseil municipal prennent acte.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,